



## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 5 FÉVRIER 2026

#### DÉLIBÉRATION N° 2026-02-015-DVCS

Nomenclature : 7.5.2

#### OBJET : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE BOUCAU TARNOS STADE, L'AST OMNISPORTS ET LE COMITÉ DES FÊTES

**Votants : 32**

**Abstention : /**

**Votes exprimés: 32**

**Pour: 32**

**Contre : /**

L'an deux mille vingt-six, le cinq février, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPADE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme BAULON, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE, Mme OGER

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme DUPRE	procuration	à Mme DUFAU
Mme PICAT	procuration	à M. LORMAND
M. DECKE	procuration	à M. DUBERT

#### ABSENTS EXCUSÉS

Mme LE GALL

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	32

*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de La publication sur  
 le site Internet de la Mairie le :*

*09/02/2026*

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la réglementation en vigueur, il est nécessaire de formaliser un partenariat avec les associations recevant plus de 23 000 € de subvention, par la signature d'une convention, afin de définir les objectifs poursuivis et les engagements réciproques des parties.

Ainsi, une convention de partenariat sera passée entre la Ville et les associations Boucau Tarnos Stade, AST Omnisports et le Comité des fêtes de Tarnos.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la délibération relative à l'attribution des subventions pour l'année 2026

Vu les projets de conventions

## DÉLIBÈRE

**AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de partenariat avec le Boucau Tarnos Stade, l'AST Omnisports et le Comité des fêtes de Tarnos.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)